

CENTRE INTERLINES DES GUYARDS

CONVENTION D'INSCRIPTION AU STAGE CCA PRATIQUE

PHOTO
D'IDENTITE
OBLIGATOIRE

Entre les soussignés :
Centre Interlines des Guyards et,

NOM/ PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

TELEPHONE :.....

EMAIL :.....

DATE FORMATION SOUHAITEE :.....

Article 1 : Objet de la convention

Le centre Interlines des Guyards s'engage à organiser l'action de formation « préparation du Certificat de Membre d'Equipe de Cabine » partie pratique.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation objet du présent contrat et à en respecter les clauses.

Le stagiaire s'engage à respecter les directives du règlement intérieur présent sur le site internet.

Article 2 : Organisation de l'action de formation

Durée de la formation : 5 jours (36 heures) + 1 journée de manipulations

Lieux de la formation : 23 rue des Guyards 91200 Athis-Mons

Article 3 : prix et modalité de paiement

Le prix de l'action de formation est fixé à 600€(nets de taxes)

Les modalités de paiement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :

Règlement de la formation et des frais d'examen à la signature de la présente convention :

- 600€ à l'ordre du centre des Guyards (encaissement en fin de stage)
- 190€ à l'ordre du centre des Guyards (encaissement 1 semaine avant le début de stage)
- Redevance DGAC 280€ à payer en ligne (après réception de votre dossier en fonction de la date définie), ou pour les demandeurs d'emploi : attestation des périodes d'inscription à télécharger sur votre espace personnel pôle emploi et à joindre également au dossier.

Article 4 : ANNULATION/ DESISTEMENT

En cas de désistement du stagiaire, après le dépôt officiel des dossiers auprès de la DGAC (soit environ 1 mois avant l'examen) les frais d'inscription à l'examen (soit 190€ et 280€) ne seront pas remboursés.

Article 5 : PRESENTATION A L'EXAMEN

Tout retard important ou absentéisme durant la formation, entraînera la suspension de la formation et donc l'annulation de l'examen sans report possible ni remboursement des frais d'examen et de formation (soit 190€/ 280€ et 600€)

Egalement pour les personnes qui connaîtraient d'importantes difficultés lors de l'entraînement piscine, celles-ci ne seront pas présentées à l'examen et perdront également tous leurs frais (formation + frais examen), sans report possible ni remboursement.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance des termes de la présente convention et du règlement intérieur (dont je joins une copie parafée et signée) et en accepter toutes les dispositions

Fait à..... le Signature:.....